

PROCÈS-VERBAL de la **quarante-septième séance spéciale** du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale tenue le **22 juin 2021, à 17 h**, par voie de visioconférence.

PRÉSIDENTE Madame Monique Carrière
VICE-PRÉSIDENT Monsieur Normand Julien, vice-président
SECRÉTAIRE Monsieur Michel Delamarre
assisté de madame Linda Vien

PRÉSENCES Monsieur Rénaud Bergeron
Monsieur Louis Boisvert
Madame Joan Chandonnet
Madame Sylvie Dillard
Monsieur Stéphane Garneau
Monsieur Simon Lemay
Madame Line Plamondon
Monsieur Serge Savaria

ABSENCES MOTIVÉES Madame Violaine Couture
Monsieur Jean-Pascal Gauthier
Monsieur Jean-Denis Paquet
Madame Véronique Vézina

INVITÉS *Madame Annie Caron, directrice des affaires juridiques et institutionnelles*
Monsieur Guy Thibodeau, président-directeur général adjoint

QUORUM

L'heure de la rencontre ayant été devancée séance tenante, après vérification du quorum et des autres formalités d'usage, la présidente déclare la séance ouverte à 17 h.

1. POINT DE DÉCISION

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'ADOPTER
l'ordre du jour tel que proposé.

1.2 MODIFICATION DU PLAN D'ORGANISATION PAR LA CRÉATION D'UNE DIRECTION DES PROJETS MAJEURS ORGANISATIONNELS ET IMMOBILIERS ET NOMINATION D'UNE DIRECTRICE DES PROJETS MAJEURS ORGANISATIONNELS ET IMMOBILIERS

La présidente du conseil d'administration, Mme Monique Carrière, invite M. Guy Thibodeau, président-directeur général adjoint, à expliquer le contexte de la modification du plan d'organisation proposée.

Ce dernier explique que la création de la nouvelle direction tient compte de la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux de maintenir une cohérence avec les structures organisationnelles des autres établissements du réseau. De plus, les projets d'envergure de l'Hôpital de La Malbaie, celui de la réfection du CHSLD Saint-Augustin, et les quatre maisons des aînés, majoritairement cliniques, sont des projets de transformation nécessitant de nombreuses consultations des équipes, associées à des composantes politiques régionales et des enjeux de communication populationnelle.

Le CIUSSS de la Capitale-Nationale propose donc la création d'une direction des projets majeurs organisationnels et immobiliers (ci-après « DPMOI ») composée de deux directions adjointes cliniques, l'une pour le secteur Charlevoix, et l'autre pour Québec-Métro, qui auront pour mandat de porter le processus de gestion du changement avec les équipes cliniques. Par ailleurs, la proposition de la rattacher à la Direction générale adjointe soutien, administration et performance, repose sur le fait que la transformation et la gestion de projets sont des éléments qui y correspondent davantage.

Pour sa part, la composante technique serait assumée par la création, sous la Direction des services techniques, de postes de chefs coordonnateurs, qui auraient pour tâche de faire les liens avec la Société québécoise des infrastructures, et de gérer le lien clinique.

Enfin, la proposition de nommer Mme Petitclerc comme directrice des projets majeurs organisationnels et immobiliers s'inscrit parfaitement dans le cadre organisationnel actuel. Il est à noter que les postes mentionnés sont financés à même les enveloppes immobilières et n'occasionnent aucune nouvelle dépense pour l'instant, étant sous la coordination de Mme Petitclerc.

M. Delamarre complète les explications en mentionnant que la proposition faite permettrait à l'établissement de bien se structurer pour faire face à des projets d'envergure, et que le contexte actuel de la main-d'œuvre n'a pas été favorable au recrutement.

Questions

Un membre questionne le positionnement de la DPMOI dans l'organigramme, arguant sa fonction de coordination et de technostructure, et proposant de la positionner autrement, en suggérant même que la DPMOI devienne, éventuellement, une direction de technostructure sous Mme Petitclerc.

Ce commentaire est appuyé par un second membre qui demande si la direction adjointe pour Charlevoix a été créée spécifiquement pour le projet de construction d'un hôpital à La Malbaie.

Enfin, un autre membre demande si l'enjeu de la transformation de l'Hôtel-Dieu de Québec, ainsi que de futurs travaux liés aux CHSLD, feront aussi partie du mandat de la DPMOI.

Réponses

À la première question, M. Thibodeau revient sur l'approche de gestion de projet qui primait pour proposer le rattachement clinique sous la coordination de Mme Petitclerc. Et en ce qui touche à la fonction de directeur adjoint, il explique que le port d'attache de son titulaire pourrait être appelé à changer selon les futurs projets, une fois les projets majeurs terminés. M. Michel Delamarre ajoute avoir l'intention de prendre du recul sur le positionnement de la direction dans l'organigramme et y revenir en septembre.

En réponse à la troisième intervention, M. Thibodeau et M. Delamarre répondent par l'affirmative en expliquant que les projets mentionnés plus tôt sont des projets majeurs sous la même dynamique que celle de l'Hôtel-Dieu de Québec, soit des projets à valeur ajoutée ayant une complexité interdiction. Ils seront donc dans le giron de la DPMOI. Dans le cas contraire, la Direction des services techniques prendra le relais.

À la lumière des informations reçues, les membres conviennent de ce qui suit.

RÉSOLUTION CA-CIUSSS-2021-06[480]-22

CONSIDÉRANT les nombreux changements majeurs introduits depuis la création du CIUSSS de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT que ces changements génèrent des projets majeurs ayant des impacts importants sur la capacité à offrir des services de qualité à la population dans des environnements adéquats;

CONSIDÉRANT la perspective de mener ces projets majeurs et complexes à bon port et dans les délais prévus;

CONSIDÉRANT la volonté de notre organisation de déployer une Direction des projets majeurs organisationnels et immobiliers (ci-après « DPMOI ») et assurer une gestion optimale de la capacité à les mettre en œuvre;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2), le conseil d'administration doit notamment administrer les affaires de l'établissement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 183 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2), l'établissement doit préparer un plan d'organisation qui décrit notamment les structures administratives, les directions et les services;

CONSIDÉRANT la volonté de l'établissement de nommer la directrice générale adjointe – soutien, administration et performance sur le poste de directrice;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 173 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2), le conseil d'administration doit notamment nommer les hors-cadres et les cadres supérieurs.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- **D'APPROUVER** la modification du plan d'organisation par la création d'une Direction des projets majeurs organisationnels et immobiliers au CIUSSS de la Capitale-Nationale, à compter du 22 juin 2021.
- **DE NOMMER** Mme Natalie Petitclerc, directrice des projets majeurs organisationnels et immobiliers, à compter du 23 juin 2021.

2. LEVEE DE LA SEANCE

La séance spéciale est levée à 17 h 21.

La présidente du conseil d'administration,

Le secrétaire du conseil d'administration,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Monique Carrière

Michel Delamarre

Date : 21 septembre 2021